



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique  
de l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2023-61 du 20 novembre 2023  
portant composition du conseil d'administration  
du Centre régional des œuvres universitaires et  
scolaires de Lyon

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2021-80 du 17 décembre 2021 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon;

Vu la désignation du préfet de région;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 10 décembre 2021 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon;

Vu la désignation par le président de la COMUE de Lyon de Monsieur Christophe Viton, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Claude Bernard Lyon 1, en qualité de représentant titulaire des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant que :

- Mesdames Marie Lavoignat, Rivka Benzazon et Messieurs Arthur Vinzant et Fardi Said ne sont plus étudiants
- Messieurs Dylan Chanrion et Enzo Bouchet ont démissionné de leurs fonctions de titulaire et suppléant des représentants élus des étudiants
- Mesdames Rose Lioger, Juliette Forano et Zoé Rousseuw sont nommées titulaires des représentants élus des étudiants
- Madame Samantha Kouider et Messieurs Maxime Tissot, Julien Perbet, Bandjan Traore et Jean-Arnaud Niepceron sont nommés suppléants des représentants élus des étudiants ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon :

#### **A – En qualité de représentants de l'Etat**

- Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Titulaire : Monsieur Etienne Maurau, Délégué régional

Suppléante : Madame Véronique Dujardin, Directrice de pôles information et orientation – site de Lyon

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle action culturelle et territoriale

Suppléante : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Monsieur Pierre Barruel, Directeur délégué régional

Suppléante : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service hébergement logement insertion intégration (HL2I)

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Laurent Véré, Chef du service habitat et renouvellement urbain, Direction départementale du Rhône

Suppléant : Monsieur Damien Joseph, Chef de l'unité logement social et suivi HLM, Direction départementale du Rhône

- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aide aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SFRD)

Suppléant : Madame Caroline Galmard, Directrice de l'établissement public local d'enseignement et formation professionnelle agricole de Saint-Genis-Laval

- Direction régionale académique de la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Madame Cécile Delanoë, Cheffe du pôle politiques éducatives et de jeunesse

Suppléant : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

## **B – En qualité de représentants élus des étudiants**

- UNEF le syndicat étudiant en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques !

### Titulaires :

Madame Zazie Roques  
Monsieur Jules Gori  
Madame Inès Vuagnoux

### Suppléants :

Madame Manon Guillard  
Monsieur Louis Cretallaz  
Madame Samantha Kouider

- BOUGE ton CROUS avec GAELIS, la FASES et leurs assos

### Titulaires :

Monsieur Aliou Olofindjin  
Madame Rose Lioger

### Suppléants :

Monsieur Maxime Tissot  
Monsieur Julien Perbet

- UNION SOLIDAIRE CONTRE LA PRECARITE

Titulaire : Madame Juliette Forano

Suppléant : Monsieur Bandjan Traore

- LA FORCE : toujours avec toi !

Titulaire : Madame Zoé Rousseuw

Suppléant : Monsieur Jean-Arnaud Niepceron

### **C – En qualité de représentants des personnels**

- Personnels administratifs :

Titulaire : Madame Marylin Bottex

Suppléant : Monsieur Xavier Radvay

- Personnels ouvriers :

Titulaires :

Madame Naima Daoui

Monsieur Gédéon Nditifei

Suppléants :

Monsieur Philippe Cosentino

Monsieur Leonel Andres Mendoza Parra

### **D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur**

Titulaire : Monsieur Christophe Viton, vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Claude Bernard Lyon 1

Suppléant : Madame Idoli Castro, Vice-présidente en charge de la culture et de la vie étudiante de l'université Lumière Lyon 2

Titulaire : Madame Alexandra Leyrit, Vice-présidente déléguée à la réussite et à la qualité de vie des étudiants à l'université Jean Monnet Saint-Etienne

Suppléant : Monsieur Eric Carpano, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3

### **E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Titulaire : Monsieur Xavier Odo, Conseiller régional

Suppléant : Monsieur Emmanuel Mandon, Conseiller régional

### **F – En qualité de représentant des communes**

- Métropole de Lyon :

Titulaire : Monsieur Jean-Michel Longueval, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suppléante : Madame Lucie Vacher, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse

- Saint-Étienne Métropole

Titulaire : Monsieur Christophe Faverjon, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur Charles Dallara, Conseiller métropolitain

- Grand Roanne Agglomération :

Titulaire : Monsieur Romain Bost, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur David Bozance, Conseiller communautaire délégué en charge de la petite enfance et de la jeunesse

- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Titulaire : Madame Valérie Guyon, Vice-présidente habitat et logement

Suppléante: Madame Sylviane Chêne, Vice-présidente culture et vie étudiante

### **G – Personnalités désignées en raison de leur compétence**

- Madame Coline Brou, Militante dans le collectif féministe « Nous toutes Rhône »
- Monsieur Fabrice Tavel, Ingénieur
- Monsieur Frank Debouck, Président de l'Université de Lyon
- Madame Karine Natale, Provisseure du lycée La Matinière-Diderot de Lyon

#### **Article 2 :**

Le contrôleur budgétaire de la direction régionale des finances publiques en région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

#### **Article 3 :**

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

#### **Article 4 :**

Le directeur général du Centre régional des œuvres universitaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 5 :**

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2023-40 du 5 juin 2023 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Pour le recteur de région académique et  
par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation



Gabriele FIONI